

Journée technique
Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques
PACA

MAITRISER LE FONCIER
POUR FACILITER LES PROJETS GEMAPI

14 juin 2022

S
D
A
G
2022-2027



SAUVONS !
L'EAU !

Que dit le SDAGE?

En matière de préservation des milieux aquatiques et leur protection deux orientations fondamentales thématiques concernent la GEMAPI.

Orientation fondamentale n°6 :

Agir sur la morphologie et le
décloisonnement

pour préserver et restaurer les milieux
aquatiques

Orientation fondamentale n°8:

Augmenter la sécurité des populations
exposées aux inondations en tenant
compte du fonctionnement des milieux
naturels des milieux aquatiques

- Un Programme De Mesures pour limiter les pressions qui s'exercent sur les milieux aquatiques en matière de:
 - Perturbation morphologique,
 - Dégradation des espaces de bon fonctionnement,
 - Réduction des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses connexions latérales,
 - Gestion du pluvial et des ruissellements qui augmente la vulnérabilité inondation.
- Une action foncière nécessaire pour la gestion de l'existant et les évolutions des milieux
- A titre d'exemple, une trentaine de mesures concernent la maîtrise foncière de zone humide en PACA d'ici 2027 (en référence au PDM adopté en mars 2022 par le comité de bassin)

L'accompagnement de l'agence?

Contribuer à la mise en œuvre du SDAGE RM et de son PDM

Etude et prospective:

Comprendre le fonctionnement des milieux pour optimiser les actions.

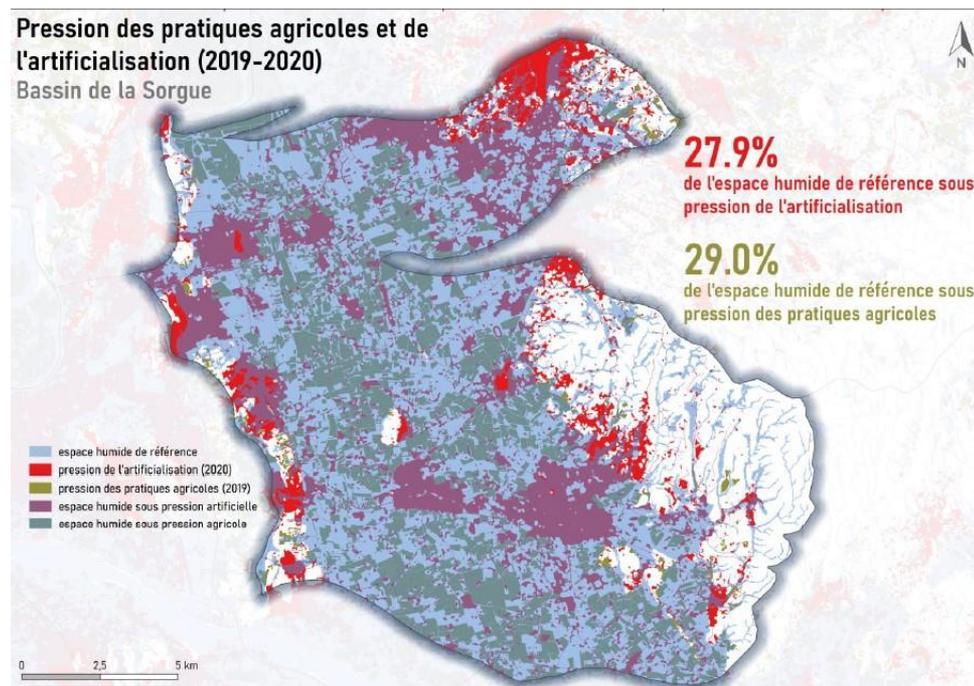
- Exemple de l'Espace Humide de Référence
 - Une analyse de l'évolution du territoire,
 - Des emprises de stratégie foncière,
 - Des actions identifiées (contrats de rivière, Plans de Gestion Stratégique Zone Humide).

Ex Stratégie foncière, l'EHR comme support d'aide à la décision (outil cartographique)

La maîtrise foncière:

Engager des opérations de restauration, d'entretien et/ou de gestion.

« Maîtrise d'usage » ou « Maîtrise des sols »



Les échanges fonciers

L'animation

L'accompagnement de l'agence?

Quelques principes

Le foncier constitue un outil d'aide à la mise en œuvre des programmes d'actions, pour des objectifs techniques / état des eaux.

L'acquisition n'est pas une solution systématique.



Programme d'intervention 2019-2024

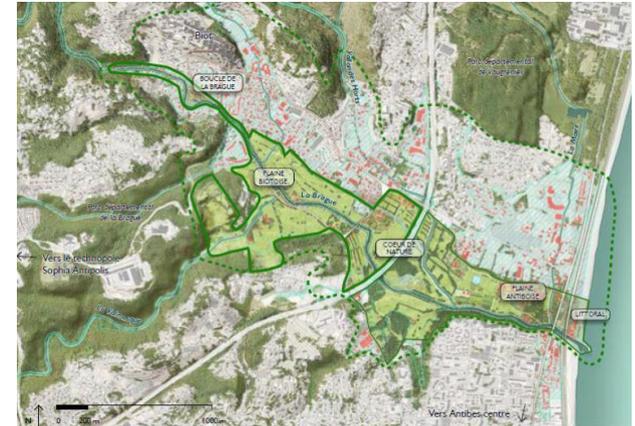
- | | | |
|---|------------|----------------|
| • ETUDES: élaboration stratégie foncière, étude de dureté foncière, évaluation des coûts, prestation (géomètres...) | 70% | 70% |
| • MAITRISE FONCIERE: acquisition, frais de notaire, indemnisation, frais de veille foncière, | | |
| • ECHANGES FONCIERS: frais de portage foncier | 50% | 50%-70% |
| • ANIMATION: mise en oeuvre de stratégie foncière | 70% | 70% |

Exemples

- Département des Alpes-de-Haute-Provence
 PNR Luberon / Vallée de l'Encreme
<https://www.youtube.com/watch?v=-C4nFKCsBRA>

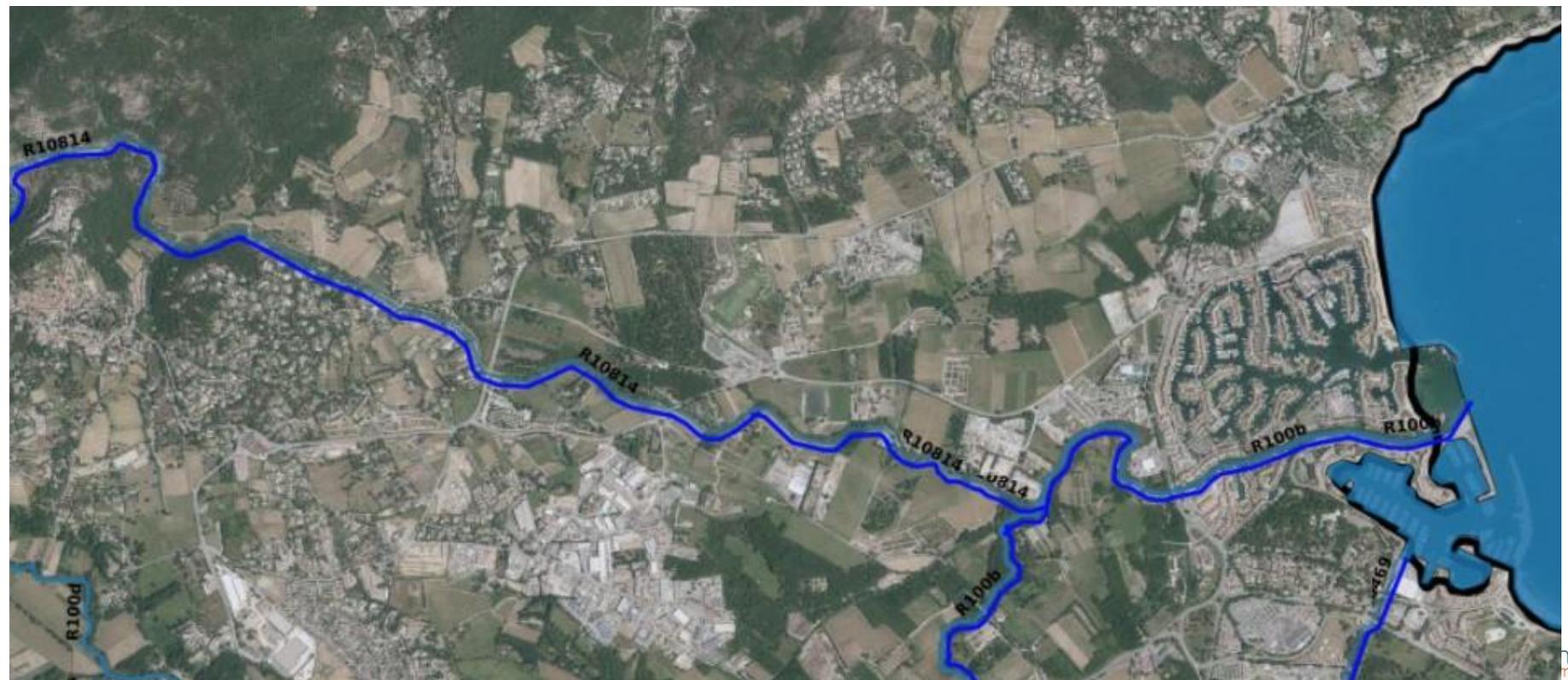
Département des Alpes-Maritimes
 Antibes – CEN PACA / Plaine de la Brague: 2 ha
 Taux d'aide entre 40% (mobilisation FEDER) et 50% (accord cadre)

CA Cannes Pays de Lérins – Commune de Mandelieu
 Aménagement des berges du Riou de l'Argentière et
 zone humides des Minelles : 2,4 ha
 Taux d'aide de 50 % et 70%(AAP rebond)



Exemples

- Département du Var
Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez / Grimaud
Rivière La Garde / travaux de restauration hydromorphologique sur près d'1,5km
Acquisition foncière d'1h pour la réalisation des travaux
Taux d'aide de 50% (+ bonification contractuelle contrat de rivière Giscle et affluents)





**SCHÉMA DIRECTEUR
D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION
DES EAUX**

BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Merci de votre attention

Délégation de Marseille / Service Planification
Franck Zoulalian
franck.zoulalian@eurmc.fr

**S
D
A
G**
2022-2027